

PROTOCOLE DE DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

1/ Dans le cas où la mairie est ouverte : L'administré qui découvre un nid appelle sa mairie

Ou

**2/ Dans le cas où la mairie est fermée : L'administré qui découvre un nid appelle directement le FGDON35
au 09 75 53 57 91**

en cas de ligne occupée, laisser impérativement un message avec les coordonnées complètes (Nom/Prénom, adresse précise, N° de téléphone et situation du nid) pour rappel rapide et prise en compte immédiate de la demande.

Les interventions sont ensuite réalisées généralement dans un délai allant de quelques heures à 3 jours en moyenne

**Le cout de la destruction est pris en charge
par Couesnon Marches de Bretagne**